



NUMÉRO 218

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3

Approbation des procès verbaux de séances des 2 juin et 7 juillet 2022 / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 4

1. Modification des statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest / **6**

2. Groupement de commandes pour le marché relatif à la préparation sur place des repas et leur distribution aux usagers du restaurant administratif. / **7**

3. Autorisation de recrutement d'agents contractuels. / **7**

4. EPFIF - Secteur Paul Bert Autorisation d'acquérir de l'EPFIF la totalité de la parcelle cadastrée section AO numéro 62 non bâtie d'une contenance de 297m² et des 789/1 000èmes de la copropriété sise sur la parcelle cadastrée Section AO numéro 61 d'une contenance de 1313 m² Détermination du prix d'acquisition Détermination des modalités de paiement du prix d'acquisition / **8**

5. EPFIF - Secteur Paul Bert Autorisation de lever l'option suite à la promesse unilatérale d'achat signée avec WOODEUM sur les parcelles cadastrées section AO n°61 et 62, 179 à 183 rue d'Aguesseau et 37 à 39 rue Paul Bert Autorisation de vendre lesdites parcelles à la société WOODEUM ou sa substituée la société dénommée SCCV BOULOGNE D'AGUESSEAU ' Obligation imposée au promoteur de séquestrer le montant de la minoration foncière ' EPFIF ' jusqu'à parfaite exécution de ses obligations / **8**

6. EPFIF - Secteur Châteaudun Autorisation d'acquérir de l'EPFIF les droits et biens immobiliers cadastrés section AB n°10, n° 12, n°13, n°17 et n°324 sises 86 à 90 bis rue d'Aguesseau et 67 à 71 rue de Billancourt. Détermination du prix d'acquisition - Détermination des modalités de paiement du prix d'acquisition / **9**

7. EPFIF - Secteur Châteaudun Levée d'option par la Commune suite à la signature de la promesse unilatérale d'achat sur les parcelles cadastrées section AB n°10, n°12, n°13, n°17 et n°324 sises 86 à 90 bis rue d'Aguesseau et 67 à 71 rue de Billancourt - Autorisation de vendre à la SCCV BOULOGNE PASSAGE CHATEAUDUN les dites parcelles - Obligation imposée au promoteur de séquestrer le montant de la minoration foncière accordée par l'EPFIF jusqu'à parfaite exécution de ses obligations. / **9**

8. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 relative au budget principal et au budget annexe Publications et n°2 relative au budget annexe Piscine patinoire - Admission en non valeur de titres et créances irrécouvrables Remises gracieuses / **10**

9. Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement / **10**

10. Attribution de subventions. / **10**

11. Présentation de l'audit de suivi dans le cadre de la fiabilisation des comptes / **3**

12. Convention de réservation entre la Ville et Immobilière 3F pour la réservation de 3 logements sis 87 rue du Dôme à Boulogne-Billancourt / **13**

13. Convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de 4 logements sis 17 rue des Quatre Cheminées à Boulogne-Billancourt. / **13**

14. Convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de 3 logements sis 75-77 rue Pierre Grenier et 29 rue de Vanves à Boulogne-Billancourt. / **13**

15. Convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation d'un logement sis 99 avenue Pierre Grenier à Boulogne Billancourt. / **14**

16. Convention de réservation entre la Ville et la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour la réservation de 8 logements sis 122-128 rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt / **14**

17. Attribution d'une subvention à la société Toit et Joie pour la réalisation d'une pension de famille de 30 logements locatifs sociaux et de 20 logements locatifs sociaux familiaux sis 243 bis boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt / **14**

18. Conventions tripartites de financement des EAJE en gestion privée par la CAF des Hauts-de-Seine / **15**

19. Espace Santé Jeunes - conventions avec le lycée Simone Veil, le collège Maimonide Rambam, et le collège Dupanloup / **15**

20. Projet « Apprendre à porter secours » Convention tripartite Croix Rouge, lycée Etienne Jules Marey et Ville de Boulogne-Billancourt / **16**

21. Convention de partenariat entre la Ville et GPSO concernant certaines activités de la Maison de la Nature et de l'Arbre. / **16**

22. Point justice de Boulogne-Billancourt Renouvellement de la convention de partenariat et de labellisation avec le Centre Départemental de l'Accès au Droit des Hauts-de-Seine / **16**

Le 22 septembre 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 16 septembre 2022.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- Madame Béatrice BELLIARD, qui a donné pouvoir à Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
- Madame Laurence DICKO, qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie MOLTON
- Monsieur Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION
- Madame Bai-Audrey ACHIDI, qui a donné pouvoir à Monsieur Evangelos VATZIAS

Monsieur Bertrand AUCLAIR a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du 22 septembre 2022

M. BAGUET : Bonsoir mes chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance. Avant cela, mais vous les avez peut-être vus dans le BBI (Boulogne-Billancourt information), je voulais malheureusement vous informer de plusieurs décès qui ont eu lieu cet été. Je pense notamment à celui de Jean-Claude CUSSET, qui fut longtemps président du forum universitaire de l'Ouest parisien, à celui de Madame VERQUIN, présidente des pharmaciens de Boulogne-Billancourt, dont le fils a repris la pharmacie au Pont-de-Sèvres, ou encore à celui d'Elisabeth VINAY, épouse d'Alain VINAY conseiller de quartier. Enfin, j'ai également une pensée émue pour le départ d'Alain GOLDMANN, qui était Grand Rabbin de Paris, et le père d'Ariel GOLDMANN, président du Fonds social juif unifié.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Y a-t-il des questions concernant ces décisions ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'aimerais simplement poser une question concernant les diagnostics termites et DPE (Diagnostic de performance énergétique) qu'il a fallu recommander à la fin du mois d'août pour la vente du château de Benais. D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi nous repayons à chaque fois, car j' imagine que nous ne faisons aucun travaux dans ce château. Cela étant pouvez-vous nous dire si la vente aux enchères a bien eu lieu ?

M. BAGUET : La vente aux enchères aura lieu le 5 octobre prochain, et sera faite par la Chambre des notaires de Paris. Y a-t-il d'autres remarques ? (Il n'y en a pas).

En l'absence d'autres remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DES PV DES SÉANCES DU 2 JUIN ET DU 7 JUILLET 2022

M. BAGUET : Y a-t-il des questions concernant ces deux procès-verbaux ? Oui, Monsieur RUTILY.

M. RUTILY : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. J'avais simplement deux petites remarques à faire. Concernant le procès-verbal du 2 juin, vous dites que notre groupe fait un recours contre l'agrément bureaux de l'île Seguin. Or, je

voulais simplement préciser qu'il ne s'agissait pas de notre groupe, mais de six associations, parmi lesquelles Nous sommes Boulogne que je préside – donc pas en tant qu' élu, Environnement 92, FNE Île-de-France, la Seine n'est pas à vendre, le Comité de sauvegarde des sites de Meudon et l'association des Rives de Seine. Je voulais donc bien distinguer les deux, et dire que ce n'est pas notre groupe d'élus qui fait ce recours. D'ailleurs, ni Monsieur LESCOEUR ni Madame RAPILLY-FERNIOT ne font partie de l'association Nous sommes Boulogne.

Concernant le procès-verbal du 7 juillet, nous avons échangé à propos de la hausse des tarifs et je vous avais fait part de mes calculs. En retour, vous m'aviez fait part de votre étonnement face à mes calculs et aux hausses importantes qu'ils représentaient, et m'aviez demandé d'envoyer mes chiffres – ce que j'ai fait dès le lendemain. Comme je n'ai pas eu de retour, je voulais savoir si vous en aviez pris connaissance, car comme je m'y étais engagé, je corrigerais mes propos s'il y a une erreur. Si tel n'est pas le cas, cela signifie que l'augmentation massive que je dénonçais reste valable.

M. BAGUET : Concernant le premier point, votre situation est tout de même un peu ambiguë, puisqu'il s'agit du même nom. Votre groupe s'appelle bien « Ensemble pour Boulogne-Billancourt » ? Nous sommes d'accord. Or, l'association qui a déposé le recours s'appelle aussi « Ensemble pour Boulogne-Billancourt ». Excusez-moi, mais vous jouez un peu sur les mots. Depuis, vous avez créé un nouveau groupe de quatre au Conseil municipal, puisque vous aviez des listes séparées pour les élections, mais le groupe « Ensemble pour Boulogne-Billancourt » est bien un groupe d'élus créé pour les élections municipales. Vous êtes d'accord, et c'était bien Madame SHAN qui était tête de liste ? Donc, c'est bien cette entité-là qui a déposé le recours, à moins que vous n'ayez conservé le même nom pour faire une subtilité, et créer une association qui soit une filiale de l'autre association.

M. RUTILY : L'association Nous sommes Boulogne existe depuis 2018, et a sa vie propre qui n'est pas forcément liée à notre activité d' élu. D'ailleurs, elle regroupe de nombreuses personnes qui ne sont naturellement pas élus.

M. BAGUET : Monsieur RUTILY, vous jouez sur les mots. C'était le nom de votre liste aux élections municipales. Vous créez une association pour vous faire connaître dans la Ville, puis vous déposez une liste aux élections municipales avec le nom de cette association, et vous nous expliquez ensuite que ce ne sont pas les élus qui déposent le recours. Je suis désolé mais c'est la même chose. Qui est président du groupe Ensemble pour Boulogne-Billancourt ? C'est bien vous ?

M. RUTILY : Oui, c'est moi. Je précisais simplement qu'il s'agissait de deux choses distinctes. D'ailleurs, vous pouvez vous aussi faire partie d'associations, indépendamment de votre fonction de Maire. Je voulais juste faire la précision. Pour le reste, j'assume tout à fait, et je suis même fier de m'être engagé.

M. BAGUET : Effectivement, il ne faut pas vous cacher. Il faut assumer. Vous avez déposé un recours contre l'île Seguin en tant qu' élu de la ville de Boulogne-Billancourt, et vous mettez en difficulté un projet fondamental pour la Ville de 360 millions d'euros. Si vous faites capoter ce projet, nous serons effectivement obligés d'augmenter les impôts de 600 %. Quoi qu'il en soit, ce recours a bien été déposé par un élu du Conseil municipal avec une autre casquette. Rassurez-moi, mais Bertrand RUTILY et RUTILY Bertrand sont bien les deux mêmes personnes ? Bref, assumez, Monsieur RUTILY, et ne vous cachez pas derrière tout cela. Ce n'est pas grave, nous sommes en République et chacun peut faire ce qu'il veut. Il faut simplement assumer ses responsabilités, mais tout cela n'est pas très clair. Je vous invite donc à être un peu plus transparent, comme je l'ai déjà fait remarquer à Madame SHAN. D'ailleurs, je rappelle que Madame SHAN tenait le stand AEBC (Action environnement Boulogne-Billancourt) pendant le forum. En effet, Madame SHAN est dans le Conseil d'administration d'AEBC, et AEBC dépose des recours sur la Ville. Donc il faut assumer. Vous êtes secrétaire général de l'association, il ne faut pas avoir honte. Bref, ce sont bien des élus du Conseil municipal, qui, sous une autre casquette, font des recours contre des projets municipaux. C'est tout.

Nous n'allons pas polémiquer pendant des heures sur ce sujet, mais je trouve tout de même que vous auriez pu vous passer de votre intervention. Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Vous faites certainement partie d'associations, et ce n'est pas pour cette raison que cela engage l'ensemble de la Mairie.

M. BAGUET : Monsieur LESCOEUR, n'en rajoutez pas une couche. Je suis désolé, mais lorsque vous êtes président d'une association, ou secrétaire général, vous n'êtes pas un membre de base. Bref, l'incident est clos, mais votre remarque ne me paraissait pas justifiée. Concernant votre deuxième remarque, Madame LAVARDE va vous répondre.

Mme LAVARDE : Vous avez pris une situation particulière, étant donné que vous n'avez pas forcément la même capacité que nous à faire des vérifications pour l'ensemble de la base des familles. Dans vos calculs, vous avez parfois considéré que les familles consommaient tous les services municipaux, ce qui est loin d'être la consommation réelle. Il

est donc évident que les pourcentages d'augmentations sont complètement différents de la réalité des Boulonnais. D'autre part, vous avez pris le cas d'une famille dont la situation serait extrême, à savoir celle de la dernière tranche d'une amplitude très vaste – que l'on peut considérer comme « riche » –, alors que cette réforme consiste au contraire à créer une véritable progressivité des tranches. Par exemple, ceux qui étaient auparavant dans la tranche C avec une progressivité à 42 % – c'est-à-dire entre le revenu le plus bas et le revenu le plus haut, ont parfois eu deux sauts de tranches de quotient. De fait, la hausse est forcément plus importante pour ces familles. A l'inverse, une famille qui était tout en bas de la tranche à 42% de progressivité, et qui payait un tarif moyen, a vu ses tarifs diminuer. D'ailleurs, la plupart des familles « moyennes » et « modestes » constatent aujourd'hui une véritable baisse des tarifs des activités, notamment sur la restauration scolaire, ce qui était justement tout l'enjeu de cette réforme. L'idée était en effet d'avoir des tarifs plus adaptés et plus progressifs, ce qui, soit dit au passage, répondait à une demande que vous aviez exprimée en 2019.

D'autre part, je voudrais revenir sur le sujet très particulier des centres de loisirs, pour lesquels le tarif de Boulogne-Billancourt était complètement décorrélé, d'une part du coût de revient des activités, et d'autre part des coûts observés dans les villes voisines – que vous citez régulièrement en exemple. Je rappelle en effet que nous avons une politique familiale, et qu'il ne faut pas s'arrêter au premier tarif (celui d'un seul enfant), puisque nous avons une dégressivité tarifaire de 10 % pour chaque enfant supplémentaire à charge, sans compter les bonifications pour les familles qui accueillent malheureusement des personnes en situation de handicap. Aussi, il est peut-être très beau de twitter un + 171 %, mais il faut vraiment regarder la réalité de chaque famille et de chaque cas particulier.

Enfin, et comme cela a toujours été le cas, notamment pendant les réformes de 2015, je rappelle que la Ville propose un accompagnement social particulier via l'espace Accueil des familles, pour les familles qui rencontreraient une difficulté particulière du fait de la réforme des tarifs. Par conséquent, personne ne sera laissé de côté, et il ne faut pas faire de généralités en prenant un cas particulier. Il faut vraiment regarder en masse. De plus, si nous avions gagné 171 %, nous aurions été bien contents pour l'équilibre de notre budget compte tenu de l'inflation à laquelle nous devons faire face. D'ailleurs, je rappelle que la hausse de ces tarifs est très en-deçà de l'augmentation réelle que nous constatons sur les différents postes de coûts – que nous évoquerons certainement lors de la DM1 (décision modificative n° 1).

M. BAGUET : Vous avez effectivement pris un cas assez unique dans le genre, puisque votre exemple concernait

Séance du 22 septembre 2022

une famille qui sautera de deux tranches. D'autre part, je rappelle qu'il s'agissait d'une demande de Bertrand RUTILY, lorsqu'il était président de la FCPE (Fédération des Conseils de parents d'élèves). C'est lui qui avait initié la réforme des quotients. C'est donc ce que nous avons fait après avoir réalisé un travail de fond avec les associations, puisque nos services ont entièrement recomposé la grille tarifaire. De plus, la famille que vous avez prise en exemple est concernée par les centres de loisirs, qui sont effectivement le seul secteur qui a vraiment augmenté puisque toutes les autres activités – comme les animations du soir –, ainsi que la restauration scolaire, n'ont pas augmenté. Enfin, je vous signale que l'augmentation qui a été proposée est bien inférieure à l'inflation, et bien inférieure aux nouveaux prix que nous appliquons aujourd'hui pour la restauration.

D'ailleurs, mais nous aurons malheureusement l'occasion d'en reparler, sachez que je suis en train de faire chiffrer les dérapages en matière de dépenses de la Ville. Je pense notamment à la piscine-patinoire, pour laquelle nous avons échappé à la fermeture en raison de notre bonne gestion. Pour information, nous avons payé 176 000 euros de plus pour cet équipement sur la fin de l'année 2021 en raison de la hausse de l'énergie. Nous sommes donc en train de négocier avec le prestataire de chauffage de la piscine-patinoire, mais je pense que ces dépenses devraient augmenter de 500 000 à 1 million d'euros pour l'année 2022. Pour autant, nous ne fermerons pas cet équipement, et aucune augmentation de tarif n'est prévue pour le moment. Je dis bien pour le moment, car je ne pense pas que nous pourrions supporter ces hausses, et qu'il faudra probablement augmenter ces tarifs. De la même façon, je rappelle que l'effort supplémentaire de la Ville s'élève à 330 000 euros, aussi bien pour les repas à domicile que pour les repas anniversaire des seniors, et que le budget des autocars a également explosé avec la hausse du gasoil. Nous sommes donc en train de chiffrer tout ça, et je pense que la hausse risque d'être considérable. Enfin, et Madame LAVARDE a raison de le rappeler, nous appliquons une politique fiscale extrêmement favorable pour les familles. Il faut donc prendre tout cela en compte dans sa globalité.

Sous réserve de ces deux remarques, je vous propose de passer à l'approbation de ces deux procès-verbaux.

En l'absence d'autres commentaires, les procès-verbaux des séances du 2 juin et du 7 juillet 2022 sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Concernant les communications de GPSO

(Grand Paris Seine Ouest), nous n'avons pas pu vous les remettre sur table car nous avons eu un petit problème d'impression. Elles vous sont remises en ce moment. Il en est de même pour la communication sur la rentrée scolaire. Je vais donc vous faire un résumé rapide de ces deux points.

S'agissant de GPSO, nous reviendrons en fin de séance sur l'évènement d'hier soir avec la question orale, puisque nous avons posé la dernière ampoule Led de nos 9 254 luminaires à Boulogne-Billancourt, avec le Président-directeur général de la société prestataire. Je répondrai d'ailleurs à cette question avec beaucoup d'aisance et de plaisir, puisque nous sommes la première ville de France à avoir 100 % de nos lampadaires en Led, grâce à l'avenant que nous avons signé en 2018. Nous avons donc bien anticipé.

Concernant le volet « environnement et cadre de vie », et la manière de réduire nos déchets à GPSO, je rappelle la grande consultation « Donnez-nous votre avis » que nous avons lancée dans l'ensemble du territoire sur notre plateforme jeparticipe.seineouest.fr. D'autre part, je vous informe que nous avons été contraint de décaler la collecte des déchets alimentaires, qui devait commencer le 1^{er} octobre, au 1^{er} janvier 2023, car les bennes à ordures électriques et à gaz n'ont pas été livrées dans les délais. Pour ce qui est de l'assainissement, nous allons également lancer une grande campagne de communication en raison des masques qui ont été jetés dans les cuvettes de toilettes (et autres), et qui bouchent nos canalisations. Nous devons en effet sensibiliser nos concitoyens pour qu'ils se dispensent de ces gestes qui sont vraiment très préjudiciables.

Pour ce qui est des travaux d'été, nos agents ont très bien travaillé malgré quelques difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, puisque GPSO a réalisé 3 750 000 euros de travaux à Boulogne-Billancourt (travaux de voirie, travaux des espaces verts...). D'ailleurs, j'en profite pour féliciter les services qui ont accéléré les travaux de la rue Escudier.

Du côté de l'habitat, je rappelle que nous avons lancé un audit énergétique pour les maisons individuelles, en plus de l'opération « visite d'une maison individuelle en rénovation à Boulogne-Billancourt ». À cela s'ajoutent les ateliers « Mes solutions Climat », qui se dérouleront à la Maison de la planète le 13 octobre prochain. Par ailleurs, je vous annonce que GPSO a fait entrer les scooters électriques en libre-service Cooltra sur son territoire, de manière à généraliser la location de cette marque. Enfin, vous retrouverez également toutes les nouvelles modalités de stationnement dans la note que nous sommes en train de vous distribuer.

À propos du stationnement, j'ai demandé aux services de GPSO d'engager une réflexion, puisque Madame HIDALGO

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

a rendu le stationnement des scooters payant à Paris. Nous subissons en effet le même phénomène que lors de l'augmentation très importante des tarifs de stationnement des voitures à Paris, période durant laquelle de nombreux véhicules venaient se stationner à Boulogne-Billancourt, à Vanves et à Issy-les-Moulineaux – les trois villes mitoyennes de Paris. Nous avons alors été obligés d'augmenter nos tarifs de stationnement à Boulogne-Billancourt. Or, il en est de même pour les scooters, puisqu'un grand nombre sont apparus sur les trottoirs de ces trois villes depuis le 1^{er} septembre, ce qui pose un vrai problème notamment à proximité des établissements scolaires. J'ai également saisi les services de GPSO pour étudier des solutions afin de régler ce nouveau problème, puisque le stationnement des scooters est gratuit sur notre territoire, et qu'ils occupent des places de stationnement de voitures – ce qui entraîne une baisse de recette pour le prestataire et pour GPSO. J'ai d'ailleurs un échange à ce sujet avec mes collègues le 29 septembre prochain, pour essayer de prendre une décision commune au moins sur les trois villes limitrophes de Paris.

En ce qui concerne la rentrée scolaire, celle-ci s'est plutôt bien passée à Boulogne-Billancourt. Comme d'habitude, nous avons fait le tour des écoles avec la nouvelle inspectrice Madame SAMARINE, ainsi qu'avec quelques élus, et elle était impressionnée de voir ce que la Ville faisait dans ses écoles. C'était intéressant de bénéficier d'un nouveau regard extérieur, et nous lui avons expliqué que l'éducation et la jeunesse représentaient 25 % du budget municipal.

Globalement donc, la rentrée s'est bien passée. Nous nous attendions à avoir davantage de fermetures de classes, mais en avons finalement eu onze, ainsi qu'une ouverture. D'autre part, nous avons eu un peu moins d'élèves que l'année dernière, puisque nous en avons perdu 460 à la rentrée 2021-2022, et que nous en avons perdu 266 cette année. De la même façon, nous avons eu un peu moins de demandes de places en crèches. Nous allons donc étudier ces chiffres avec notre observatoire de la population et avec notre nouveau responsable du secteur.

En définitive, la seule grosse difficulté que nous avons rencontrée pour cette rentrée est l'absence d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), puisqu'il en manquait 19 sur la Ville, ce qui est un véritable souci pour les familles. J'ai donc écrit à la Directrice académique, ainsi qu'à la Députée et au Ministre, et Monsieur DENIZIOT a également alerté à ce sujet. Parallèlement, Madame LAVARDE a posé une question écrite au Sénat pour évoquer l'absence de ces 19 AESH à Boulogne-Billancourt.

D'autre part, nous avons eu un petit problème de restauration dans les établissements scolaires Jacqueline Auriol et

Landowski, puisque Jacqueline Auriol est un des seuls collèges du Département avec un internat, et que les internes se sont retrouvés un soir sans repas. Heureusement, la classe bleue qui accueille des enfants autistes a été préservée, puisqu'il existe un système à part pour ces élèves.

S'agissant des examens, nous avons eu de très bons résultats pour le brevet des collèges, puisque nous sommes passés de 87,5 % à 93 %, et avons également eu de très bons résultats aux épreuves de baccalauréat. Nous aurons donc l'occasion de féliciter tous les bacheliers cet automne.

J'aimerais revenir sur le forum des activités qui s'est déroulé le 4 septembre dernier. Cet événement fut un véritable succès. En effet, nous avons accueilli près de 12 000 participants, ainsi que 200 associations boulonnaises et services municipaux – contre 176 l'année dernière. D'ailleurs, nous avons constaté que beaucoup de personnes voulaient faire de la danse, du théâtre et de la musique à Boulogne-Billancourt, ce qui est plutôt sympathique, et les associations ont retrouvé les adhérents d'avant Covid. D'autre part, nous avons également lancé l'application AssoLib, qui rencontre un véritable succès, puisqu'elle a déjà été téléchargée 15 000 fois et que le taux de désinstallation est assez faible.

D'autre part, plus de 20 000 personnes ont participé à la Journée de la mobilité sur le boulevard Jean Jaurès sous un temps très agréable, journée durant laquelle la plupart des commerçants que j'ai rencontrés ont explosé leur chiffre d'affaires. Je rappelle que ces mêmes personnes avaient fait une pétition lorsque nous avons lancé cette Journée de la mobilité, et que j'en avais pris plein la figure, et que ce sont elles qui en redemandent désormais d'autres, plusieurs fois par an. Nous évoquerons de toute façon ce sujet lors des Etats généraux de l'espace public, car je ne suis pas opposé à demander l'avis des Boulonnais pour piétonner le boulevard Jean Jaurès un peu plus souvent. Bref, il s'agissait d'une belle manifestation.

Enfin, pour conclure sur les informations locales, je vous rappelle que l'opération L'animal en Ville aura lieu ce samedi à Rothschild, et que le parrain de cette année sera le chanteur Dave. Là aussi, je pense que cette journée rencontrera un beau succès.

Le Conseil municipal prend acte de ces communications.

M. BAGUET : Je vous propose à présent d'entamer notre ordre du jour.

1. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Cette délibération a pour but de modifier nos statuts pour obtenir la délégation d'intervention, notamment en matière de compétences du Département et de la Région. Il s'agit d'une délibération d'intention qui sera votée dans les huit communes de GPSO. Elle concerne entre autres les réaménagements publics, comme par exemple les grands aménagements des axes départementaux d'Issy-les-Moulineaux. L'idée consiste en effet à confier ce chantier à la SPL (Société publique locale) de GPSO. Pour ce faire, nous devons modifier les statuts.

Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'interrogent sur les raisons qui conduisent à l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour du présent Conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Nous venons donc de répondre à cette question. Pour autant, sachez que nous ferons une convention plus détaillée par la suite. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets donc aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ RELATIF À LA PRÉPARATION SUR PLACE DES REPAS ET LEUR DISTRIBUTION AUX USAGERS DU RESTAURANT ADMINISTRATIF

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc de constituer un groupement de commandes avec les organismes extérieurs dont les agents se restaurent au restaurant municipal, en vue d'optimiser les coûts. Ces organismes sont le CCAS (Centre communal d'action sociale), l'Institut national du Cancer, le ministère de l'Économie et des finances, ainsi que GPSO. Je précise que la Ville sera le coordonnateur de ce groupement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt sollicite des précisions sur le calendrier qui sera observé dans le cadre de ce groupement de commandes. Il est répondu qu'un avenant au marché actuel devrait être signé

dans un premier temps pour une durée de six mois, cette période intermédiaire laissant toute latitude pour rédiger un cahier des charges concerté, puis suivre les étapes de la procédure. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Je précise simplement au rapporteur que notre groupe s'appelle « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » et non pas « Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt ».

M. BAGUET : Sous réserve de cette remarque, je vous propose de passer aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vous demande tout simplement d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels dont nous avons besoin pour le bon fonctionnement de la collectivité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Ecologistes et solidaires suggère que l'intitulé des postes à pourvoir, actuellement libellé au seul genre masculin de façon systématique, soit complété d'une déclinaison au féminin, sans pour autant adopter une écriture inclusive (exemple directeur-directrice). Une telle mention éviterait de laisser penser que les recrutements pourraient être ciblés. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaire s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Ecologistes et solidaires est surpris qu'on ne trouve pas de candidats titulaires, car les postes autorisés par la voie contractuelle sont très techniques. Il a été répondu que la pénurie du personnel touche tous les secteurs dans un marché du travail en tension, en particulier pour le recrutement d'agents statutaires. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je voulais simplement savoir si vous aviez pris en compte ma remarque faite en commission, et s'il était possible de changer les intitulés, en mettant à la fois directeur et directrice. Ce n'est pas une lubie de ma part, puisqu'une étude d'Harris Interactive de 2017 montrait que les formulations inclusives ou épicènes suscitaient jusqu'à deux fois plus de représentations et de noms de femmes dans les représentations spontanées des gens. Encore une fois, je ne vous propose pas d'utiliser l'écriture inclusive, mais d'écrire simplement directeur et directrice.

M. BAGUET : Cela consommera plus d'énergie en termes de digital, ainsi que plus de papier, puisque nous serons obligés de rajouter le mot féminin à côté du mot masculin à chaque fois. Il faut donc choisir entre les deux. Pour l'instant, nous pouvons peut-être partir du principe que les intitulés sont génériques. De plus, nous avons des obligations en matière de parité, notamment dans les organismes de Direction. Enfin, quand on recrute, on regarde d'abord la qualité des personnes. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. EPFIF - SECTEUR PAUL BERT - AUTORISATION D'ACQUÉRIR DE L'EPFIF LA TOTALITÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO NUMÉRO 62 NON BÂTIE D'UNE CONTENANCE DE 297M² ET DES 789/1000ÈMES DE LA COPROPRIÉTÉ SISE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO NUMÉRO 61 D'UNE CONTENANCE DE 1313 M²- DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION - DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT DU PRIX D'ACQUISITION

5. EPFIF - SECTEUR PAUL BERT - AUTORISATION DE LEVER L'OPTION SUITE À LA PROMESSE UNILATÉRALE

D'ACHAT SIGNÉE AVEC WOODEUM SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AO N° 61 ET 62, 179 À 183 RUE D'AGUESSEAU ET 37 À 39 RUE PAUL BERT - AUTORISATION DE VENDRE LESDITES PARCELLES À LA SOCIÉTÉ WOODEUM OU SA SUBSTITUÉE LA SOCIÉTÉ DÉNOMMÉE « SCCV BOULOGNE D'AGUESSEAU » - OBLIGATION IMPOSÉE AU PROMOTEUR DE SÉQUESTER LE MONTANT DE LA MINORATION FONCIÈRE ' EPFIF ' JUSQU'À PARFAITE EXÉCUTION DE SES OBLIGATIONS

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme les quatre délibérations suivantes sont un peu techniques, je m'attarderai davantage sur la première pour essayer d'être la plus claire possible.

Pour mémoire, la Ville a confié à l'EPFIF (Etablissement public foncier d'Île-de-France) quatre secteurs d'intervention foncière pour permettre notamment la construction de logements sociaux, et le secteur Paul Bert-Aguesseau en fait partie. Comme l'EPFIF a acquis quasiment tous les lots concernés – les seuls lots restants appartenant à la Ville –, nous pouvons désormais acquérir les lots dont cet établissement est propriétaire. C'est donc l'objet de cette délibération.

Pour rappel, le projet sur l'ensemble des parcelles concerne la construction de 3 671 mètres carrés, dont 35 logements en accession libre et 18 logements sociaux, ainsi que 81 mètres carrés de commerces. Pour la réalisation de ce projet, la Ville a accepté le bénéfice d'une promesse unilatérale d'achat à la société Woodeum, sans conditions suspensives, notamment d'obtention d'un permis de construire pour la construction de cet ensemble. La société SCCV Boulogne d'Aguesseau, qui se substitue à Woodeum a déposé un permis de construire, ainsi qu'un permis de démolir pour les constructions existantes. Ces permis ont été accordés en juillet 2022.

La valeur vénale de la totalité des parcelles – y compris celles déjà propriétés de la Ville – a été fixée par les Domaines à la somme de 15,5 millions d'euros. L'EPFIF quant à lui a arrêté le prix de revient à 9 705 000 euros, la minoration foncière constituée par la différence entre la valeur vénale et le prix de vente effectif étant déductible de l'amende payée par la Ville au titre de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains). D'autre part, l'EPFIF consent également une minoration foncière de 305 938 euros, considérant l'obligation faite au promoteur de produire des logements sociaux dans cette opération. Le prix de vente arrêté par l'EPFIF se monte donc à la somme de 9 399 062 euros. En effet, si le promoteur ne produit pas les logements sociaux tels que prévu, la Ville devra rembourser la minoration foncière consentie à l'EPFIF

Séance du 22 septembre 2022

de 305 938 euros. La Ville va donc imposer au promoteur de séquestrer cette somme, pour qu'il la lui verse en cas de non-réalisation de logements sociaux – même si nous sommes certains qu'il y aura bien des logements sociaux de construits. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir cet ensemble immobilier auprès de l'EPFIF pour la somme de 9 399 062 euros HT, auquel il convient d'ajouter 507 960,8 euros de TVA.

Concernant la délibération n° 5, il s'agit donc de la conséquence directe de la délibération précédente, puisque nous lèverons l'option de la promesse unilatérale d'achat signée avec Woodeum une fois ces terrains acquis, et que nous autoriserons également Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. Sous réserve des conditions suspensives, le prix de vente sera de 12 376 350 euros H.T., auquel il convient d'ajouter 2 475 270 euros de TVA.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé pourquoi il n'y avait pas d'appel d'offres pour le choix des promoteurs dans les deux opérations EPFIF, et quel était le calendrier de réalisation de l'opération pour le secteur Châteaudun. Il a été répondu que pour mettre en œuvre ces opérations de restructuration urbaine, il n'était pas obligatoire de faire un appel d'offres pour choisir un promoteur. Le principe est la maîtrise du projet décidé avec la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) et l'EPFIF, en tenant compte de toutes les contraintes urbanistiques, de financements et de coûts, de construction de logements sociaux, et de déduction de l'amende SRU. Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je rappelle que l'opération Paul Bert comptera 55 logements, dont 41 logements sociaux, ce qui nous permettra de rattraper un peu notre retard. D'autre part, sachez que le démarrage de la commercialisation devrait avoir lieu en novembre 2022 et que les travaux, qui dureront 24 mois, démarreront après la levée d'éventuels recours s'il y en a. Par ailleurs, j'ai également demandé de détruire rapidement la petite bâtisse située à côté du tribunal, mais là aussi il faut attendre les échéances

d'éventuels dépôts de recours. Je mets aux voix ces deux délibérations.

Les délibérations n° 4 et n° 5 sont adoptées à l'unanimité, Monsieur DENIZIOT ne prenant pas part au vote.

6. EPFIF - SECTEUR CHÂTEAUDUN - AUTORISATION D'ACQUÉRIR DE L'EPFIF LES DROITS ET BIENS IMMOBILIERS CADASTRÉS SECTION AB N° 10, N° 12, N° 13, N° 17 ET N° 324 SISES 86 À 90 BIS RUE D'AGUESSEAU ET 67 À 71 RUE DE BILLANCOURT - DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION - DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT DU PRIX D'ACQUISITION

7. EPFIF - SECTEUR CHÂTEAUDUN - LEVÉE D'OPTION PAR LA COMMUNE SUITE À LA SIGNATURE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AB N° 10, N° 12, N° 13, N° 17 ET N° 324 SISES 86 À 90 BIS RUE D'AGUESSEAU ET 67 À 71 RUE DE BILLANCOURT - AUTORISATION DE VENDRE À LA SCCV BOULOGNE PASSAGE CHATEAUDUN LESDITES PARCELLES - OBLIGATION IMPOSÉE AU PROMOTEUR DE SÉQUESTER LE MONTANT DE LA MINORATION FONCIÈRE ACCORDÉE PAR L'EPFIF JUSQU'À PARFAITE EXÉCUTION DE SES OBLIGATIONS

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit exactement du même type de délibération, sauf qu'il s'agit cette fois-ci du secteur Châteaudun. Il est ainsi prévu de construire deux ensembles immobiliers, dont des appartements en accession libre, mais surtout des logements sociaux et des surfaces commerciales. Le prix d'acquisition auprès de l'EPFIF pour cet ensemble immobilier est de 28 459 610 euros H.T., auquel il faut ajouter 1 726 318,9 euros de TVA.

Quant à la délibération n° 7, il s'agit là aussi de la conséquence de la délibération précédente, puisqu'il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à vendre les parcelles à la SCCV Boulogne passage Châteaudun pour un prix de vente de 30 638 000 euros H.T., auxquels s'ajoutent 6 127 600 euros de TVA.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Ecologistes et solidaires demande si l'EPFIF peut faire du portage d'opérations. Il est répondu que techniquement l'EPFIF en a la compétence, mais que les modalités de réalisation de l'opération permettent à la Ville de déduire la moins-value foncière de l'amende SRU. Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations, le groupe Ecologistes et solidaires

s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Il est vrai qu'on peut s'interroger sur ce montage un peu compliqué, mais je rappelle que la Ville est soumise à une pénalité à cause de l'article 55 de la loi SRU, puisque nous avons 15 % de logements sociaux, au lieu des 25 % demandés. Or, ce montage nous permet de déduire deux ans d'amendes, ce qui est plutôt une bonne opération. Quant au choix des opérateurs, il appartient à l'EPFIF de le faire, puisque cet établissement est le propriétaire majoritaire. Je mets aux voix.

Les délibérations n° 6 et n° 7 sont adoptées à l'unanimité, Monsieur DENIZIOT ne prenant pas part au vote.

8. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2022 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AU BUDGET ANNEXE PUBLICATIONS ET N° 2 RELATIVE AU BUDGET ANNEXE PISCINE PATINOIRE - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - REMISES GRACIEUSES

9. ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Je vous propose de présenter ensemble les délibérations n° 8, 9 et 10 puisque la DM1 intègre les délibérations 9 et 10.

La délibération n° 8 est la première décision modificative (DM) pour l'exercice 2022, sachant qu'il y en aura une seconde en raison de la hausse des prix de l'énergie. D'ailleurs, nous sommes encore en train de nous réunir avec nos prestataires pour faire le point à ce sujet. Par conséquent, cette décision modificative comporte uniquement les premières demandes ou les premières informations dont nous avons eu connaissance.

Concernant les recettes de fonctionnement, je rappelle que nous ne connaissons pas encore les notifications de l'Etat lorsque

nous avons construit notre budget. Je pense notamment aux fonds de péréquation que sont le FSRIF (Fonds de solidarité des communes la région Île-de-France) et le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), dont nous avons généralement connaissance au mois de mai, voire même parfois au mois de juillet. D'ailleurs, vous constaterez que nous avons plutôt une bonne nouvelle concernant le FSRIF pour cette année. S'agissant des autres mouvements, la taxe de séjour est complètement équilibrée, à la fois en recettes et en dépenses, puisque tout l'argent collecté par la Ville au titre de la taxe de séjour est ensuite reversé à l'Office de tourisme et au département des Hauts-de-Seine.

En revanche, nous enregistrons davantage de mouvements concernant les dépenses, en raison notamment du contexte inflationniste. Je citerai tout d'abord les charges de personnels, puisque le point d'indice a été revalorisé le 1er juillet dernier. Cette revalorisation pèsera pour 1,2 million d'euros sur la deuxième partie de l'année 2022, et donc 2,4 millions d'euros en année pleine, c'est-à-dire à partir de 2023. Cependant, nous n'inscrivons que 600 000 euros dans cette DM, car il y a eu des moindres consommations de crédits sur l'enveloppe des Ressources humaines.

S'agissant du volet « énergie », dont nous avons parlé, il faut distinguer deux choses. D'une part, la hausse des prix, qui se matérialise par les formules de révision de nos différents contractants, dont Idex, pour 265 000 euros, et 200 000 euros pour l'électricité dans le cadre du SIPPÉREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication). D'autre part, les augmentations liées à la vie des contrats, et notamment une demande d'Idex que nous avons provisionnée à hauteur de 410 000 euros – demande qui a donc fait l'objet de discussions lors de la réunion de cet après-midi dont vous parlait Monsieur le Maire en début de séance. Globalement, sachez que la hausse du budget « énergies » représente environ 1 % de nos dépenses de fonctionnement, soit 1,7 million d'euros, ce qui est très significatif. Bien évidemment nous avons eu des discussions en commission des finances pour savoir si la Ville prenait le tournant de la sobriété, mais nous n'avons pas attendu ce contexte de hausse pour le faire, puisque nous avons réussi à maîtriser notre consommation d'énergie entre le début de renouvellement du marché en 2018 et la photographie à fin 2022. En effet, nous avons diminué notre consommation de 17 % par rapport à l'objectif cible du contrat, toutes choses égales par ailleurs – c'est-à-dire en retirant les effets climatiques. De même, sachez que nous répondrons aussi à l'effort national qui sera demandé si besoin, de manière à passer l'hiver 2022-2023.

D'autre part, vous constaterez également que nous abondons la subvention du budget principal au budget annexe de la

Séance du 22 septembre 2022

piscine-patinoire de 170 000 euros, et ce, uniquement pour couvrir la hausse des coûts de l'énergie pour la fin de l'année 2021 – puisque nous payons toujours avec une période de retard. Quant à l'année 2022, le délégataire nous annonçait déjà une augmentation de 680 000 euros à la fin du mois d'août, sachant qu'il s'agissait d'une photographie imparfaite, puisque nous n'avons pas encore passé la partie la plus difficile de l'année, à savoir la période de septembre à décembre. Nous aurons donc encore de véritables réflexions sur ce sujet d'ici la fin de cette année.

Un des autres postes qui augmente très fortement est celui de l'alimentation, puisque nous inscrivons près de 200 000 euros de plus dans cette DM, sachant que nous avons déjà prévu une hausse de ces crédits dans le budget primitif. S'agissant des transports, nous inscrivons également 100 000 euros de plus, et pour ce qui est de la filière bois-papier – dont on parle un peu moins –, nous devons augmenter les crédits de notre budget « publications » de 150 000 euros. Voilà pour la partie « dépenses de fonctionnement ».

Concernant la section d'investissement, dont vous retrouverez les éléments dans la délibération n° 9, le point le plus notable concerne l'ouverture d'une ligne d'Autorisations de programme (AP) pour la rénovation du marché de Billancourt – sujet dont nous avons largement débattu lors de la commission des finances. Là aussi, deux choses sont à distinguer. D'une part les travaux dit « de confort immédiat », puisque nous allons refaire l'étanchéité de cette structure, et d'autre part, le projet de rénovation urbaine, pour lequel rien n'a encore été décidé. Néanmoins, il faut bien prévoir des crédits pour pouvoir lancer des études.

Par ailleurs, vous constaterez également que l'ensemble de cette décision modificative est équilibré sans augmentation de la dette, puisque nous finançons en prévoyant moins de crédits pour anticiper le remboursement de dette. Cela étant, nous aurons malheureusement l'occasion de reparler de tous ces sujets dans une seconde DM. D'autre part, je n'oublie pas non plus les associations, dont certaines subventions étaient déjà prévues lors du vote du budget, comme par exemple celle du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), ou celle des équipements de l'église Sainte-Cécile – puisque cette structure accueille des associations. À cela s'ajoutent des nouvelles subventions, dont 2 000 euros pour les Anges gardiens de la planète – dont le site Internet a récemment été mis à jour –, les subventions pour les Scouts de France, puisque leur matériel avait brûlé, ou encore les 300 000 euros pour l'Office de tourisme. Enfin, cette délibération comprend aussi 187 000 euros d'apurements de dettes qui nous sont demandés par le comptable, sachant que cette somme concerne plusieurs personnes. Voilà pour les délibérations 8, 9 et 10.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Ecologistes et solidaires a demandé à qui correspondait le montant de 187 613 euros d'admissions en non-valeur. Il a été répondu qu'il s'agissait de la liste des admissions en non-valeur demandées par le comptable public, après que toutes les mesures de recouvrement ont été épuisées. La procédure est prévue dans le règlement budgétaire et financier adopté en septembre 2021.

Par ailleurs, Monsieur VATZIAS a demandé un point de situation sur l'impact de la majoration indiciaire de la rémunération des agents sur le budget RH, et sur l'impact de l'inflation sur l'énergie et les achats. Il a demandé si la Ville ne pouvait pas mettre en place une réflexion sur l'inflation, pour savoir comment elle s'inscrivait dans le sujet de la sobriété énergétique voulue par le Gouvernement. Est-il prévu un plan de sensibilisation auprès des Boulonnais ? A ces questions il vient d'être répondu par Madame LAVARDE. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires, ainsi que Monsieur VATZIAS s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur DE JERPHANION, puis Monsieur VATZIAS.

M. DE JERPHANION : Bonsoir. Je voudrais simplement apporter une précision de vote. Même si nous nous étions abstenus lors du vote du budget, nous voterons cependant pour cette délibération compte tenu des sujets qui viennent d'être évoqués.

M. VATZIAS : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. J'aimerais revenir sur le sujet de l'inflation et de la problématique du coût de l'énergie, dont le sujet risque finalement de se perpétuer – puisque nous ne sommes pas dans une ponctualité, et qu'il va obligatoirement falloir aménager certaines choses. D'autre part, je rappelle que le Gouvernement a prévu un certain nombre d'enveloppes pour la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre de France Relance. Je voudrais donc savoir si nous avons réussi à déposer des dossiers pour pouvoir profiter de cette enveloppe d'un milliard d'euros. En effet, si la rénovation énergétique de nos bâtiments publics ne contribuera pas immédiatement à l'efficacité et à la sobriété énergétique, elle y contribuera cependant à moyen terme. Merci.

M. BAGUET : Merci. Je partage également votre analyse. Globalement, vous remarquerez que nous arrivons tout

de même à nous en sortir pour cette année 2022, même avec l'augmentation du point d'indice de 1,2 million d'euros sur le deuxième semestre. Nous avons en effet un peu de réserves sur ce poste, et c'est pour cette raison que nous ne l'augmentons que de 600 000 euros seulement. De la même façon, nous arriverons à absorber cette augmentation en 2023 – qui représentera donc 2,4 millions d'euros en année pleine –, ainsi que les différentes hausses liées à l'inflation, grâce à certaines économies que nous avons réalisées, notamment en matière énergétique.

En revanche, je ne vous cache pas que les choses seront ensuite beaucoup plus compliquées. Je rappelle en effet que le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) avait acheté 40 % de ses besoins énergétiques en électricité par anticipation avant la crise de la Covid – ce qui signifie que ces 40 % sont gelés à un prix antérieur. Néanmoins, il reste encore 60 % à acheter pour 2023, et le président du SIGEIF nous a indiqué qu'il ne savait pas encore à quel prix il les achèterait. Or, l'impact peut être six à huit fois plus élevé que le coût actuel du kilowattheure. Nous sommes donc dans une situation compliquée, et il va falloir anticiper pour 2023 en limitant au maximum la consommation d'électricité dans nos bâtiments municipaux. Heureusement, nous avons déjà mis des actions en place en matière d'éclairage public, en plus de la réforme que nous avons engagée avec IDEX pour le chauffage, puisque nous avons déjà réduit notre consommation de 17 % depuis 2018 par rapport à l'objectif cible du contrat. Il ne nous reste donc plus qu'à faire encore des efforts dans nos équipements publics.

Néanmoins, Monsieur VATZIAS, je souris toujours lorsque j'entends les annonces gouvernementales, expliquant par exemple que le Gouvernement distribuera 450 millions d'euros par-ci et 250 millions par là. Je pense notamment à la dernière dotation de 450 millions d'euros, qui était justement un fonds de soutien pour les augmentations d'énergie pour les communes. Cela paraissait une belle annonce, mais le président de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine a fait étudier les critères d'attribution, et il nous a informé par écrit qu'aucune des 36 communes du Département ne pouvait souscrire à cette aide, car toutes les villes étaient bien portantes et qu'elles étaient bien gérées. Bref, tant mieux pour les autres, mais nous sommes toujours en dehors de ces annonces. Nous sommes même pénalisés, puisque quatre communes des Hauts-de-Seine, dont Boulogne Billancourt et Issy-les-Moulineaux, sont appelées à participer davantage au financement de la SGP (Société du Grand Paris), dite « zone premium », parmi les huit villes de cette structure. Autrement dit, on nous appelle lorsqu'il faut payer plus, et nous sommes toujours exclus lorsqu'il faut percevoir. Donc si vous pouvez agir auprès du Gouvernement, Monsieur VATZIAS, et si vous

avez des amis bien placés pour dire qu'il n'y a pas de raison que Boulogne-Billancourt soit systématiquement pénalisée, n'hésitez pas. La solidarité ne me dérange pas. Par exemple, l'amende SRU me semble logique, même si elle est mal calculée. Cela ne me gêne donc pas de participer, mais les choses sont toujours dans le même sens, et il nous manque surtout de la visibilité. Je pense notamment au FSRIF et au FPIC, dont les critères changent chaque année. Nous sommes d'ailleurs obligés de faire une DM1 car nous avons eu connaissance du FSRIF et du FPIC seulement au mois de juillet. Si nous avions eu les chiffres au mois de janvier, nous aurions pu nous organiser autrement. Heureusement, nous avons d'excellents services financiers et nous anticipons. Cela étant, je ne vous cache pas que l'année 2023 sera compliquée, et qu'il faudra mettre en place tout un dispositif.

D'autre part, nous allons également sensibiliser les Boulonnais, mais s'il faut leur apprendre à ne pas laisser couler l'eau lorsqu'ils se brossent les dents, ou à ne pas prendre des douches de deux heures, c'est aussi une question d'habitude. Bref, je ne suis pas certain que ce soit à nous de communiquer auprès des Boulonnais en leur disant quoi faire, mais nous allons déjà commencer par appliquer la règle des 19° C à l'échelle municipale. Concernant la piscine, une institutrice me faisait remarquer qu'il était difficile de baisser la température de l'eau, car certains enfants de maternelle ou de CP avaient froid au bout de 20 minutes. Une des idées serait donc par exemple de réduire la séance de piscine de 45 à 20 minutes, mais cela n'aurait pas forcément d'intérêt en termes de déplacements, d'autant que les parents d'élèves demandent que les classes soient accompagnées en autocar pour des raisons de sécurité – même pour des petits trajets. Quant à la patinoire, nous avons reçu une lettre de la Fédération française des sports de glace (FFSG), nous indiquant qu'il ne fallait pas fermer les patinoires du 1^{er} septembre au 31 mai à cause des problèmes d'énergie, notamment pour les compétitions. Je veux bien, mais notre patinoire est une des plus belles de France, car elle est à la lumière du jour avec des verrières et qu'elle n'est pas enterrée. Or, la consommation d'énergie pour maintenir la glace en mai 2022 a été quatre fois supérieure à celle du mois de mai 2021. Il faudra donc échanger sur ce sujet avec les clubs et avec les écoles, pour savoir s'il est vraiment nécessaire de laisser la patinoire ouverte au mois de mai. D'ailleurs, je ne sais pas ce que sera la facture d'électricité du mois de septembre avec le soleil qu'il y a eu sur la verrière, et avec la machine à glace qu'il a fallu mettre à fond. Si les fédérations défendent leur sport, et elles ont raison de le faire, il n'empêche que c'est le contribuable local qui paye au final. Là, l'Etat pourrait peut-être nous donner une subvention pour maintenir une patinoire en glace en septembre et en mai.

Quoi qu'il en soit, il faudrait absolument échanger sur tous

Séance du 22 septembre 2022

ces sujets, et sensibiliser à la fois nos concitoyens et les utilisateurs. Il en est de même pour les photocopies dans les écoles, puisque nous ne les limitons pas à Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, c'est la première fois que l'inspectrice voyait cela. Nous allons donc dire aux enseignants qu'il existe peut-être d'autres méthodes, notamment digitales, au lieu de multiplier les photocopies. Je rappelle que les parents d'élèves avaient demandé que des photocopieuses soient installées dans chaque école – ce que nous avons fait. Il faudra donc expliquer aux parents d'élèves que les enfants n'auront pas forcément des photocopies pour tous les devoirs. Cela ne sera pas simple, et nous ne serons pas de trop pour expliquer aux Boulonnais et aux associations intermédiaires qu'il faut faire des efforts. Néanmoins, tout va bien pour l'instant sur le plan budgétaire à Boulogne-Billancourt pour l'année 2022, mais je ne vous cache pas que les choses seront un peu plus compliquées en 2023.

Etes-vous d'accord pour faire un vote global ou souhaitez-vous voter article par article ? (Le Conseil municipal accepte le vote global).

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour la délibération n° 9.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour la délibération n° 10.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. PRÉSENTATION DE L'AUDIT DE SUIVI DANS LE CADRE DE LA FIABILISATION DES COMPTES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Je rappelle que cet audit s'inscrit dans la démarche de

fiabilisation des comptes de la Ville, qui alimentera d'ailleurs un rapport du Gouvernement au Parlement pour identifier la meilleure méthode permettant de communiquer sur les comptes des collectivités – autrement dit pour les certifier en arbitrant entre procédure de certification et procédure de fiabilisation.

Comme nous l'avons évoqué en commission des finances, il arrive que la Ville soit tributaire de prestataires extérieurs, comme par exemple des éditeurs de logiciels. Nous avançons donc comme nous pouvons, avec les moyens que nous avons et avec intérêt, mais tout ne peut pas aller aussi vite que nous l'aimerions. C'est en tout cas ce que retrace cet audit, notamment en matière d'inventaire, puisque cette actualisation nécessite des logiciels et croise énormément de flux. Il faut donc voir ce rapport d'audit comme un point d'étape dans un processus qui suit son cours de manière tout à fait correcte, sachant que nous avons des échanges très positifs avec la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP).

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé pourquoi il n'y avait pas d'outils d'inventaires physiques de nos biens sur la Ville. Il a été répondu qu'il s'agissait de chantiers ouverts et prévus dans le plan d'action de la fiabilisation des comptes. Tout l'inventaire physique a été fait. Il ne reste plus qu'à l'informatiser pour le rapprocher de l'inventaire comptable tenu par la Ville, et de l'état de l'actif tenu par le comptable, qui comprennent plus de 25 000 lignes de matériels mobiliers et immobiliers. La Commission en a pris acte.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET IMMOBILIÈRE 3F POUR LA RÉSERVATION DE TROIS LOGEMENTS SIS 87 RUE DU DÔME À BOULOGNE-BILLANCOURT

13. CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION DE QUATRE LOGEMENTS SIS 17 RUE DES QUATRE CHEMINÉES À BOULOGNE-BILLANCOURT

14. CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION DE TROIS LOGEMENTS SIS 75-77 RUE PIERRE GRENIER ET

29 RUE DE VANVES À BOULOGNE-BILLANCOURT

15. CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION D'UN LOGEMENT SIS 99 AVENUE PIERRE GRENIER À BOULOGNE-BILLANCOURT

16. CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET LA RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS POUR LA RÉSERVATION DE HUIT LOGEMENTS SIS 122-128 RUE D'AGUESSEAU À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vous propose donc de présenter ces cinq délibérations ensemble, puisqu'elles concernent le même sujet.

Comme vous le savez, les bailleurs sociaux sollicitent des subventions de la Ville pour équilibrer le montage financier de leurs programmes de constructions de logements sociaux. La Ville leur accorde ces subventions, et obtient en contrepartie un certain pourcentage de droits de réservation, dont le nombre figure dans le titre de ces cinq délibérations.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets donc aux voix ces cinq délibérations.

Les délibérations n° 12, n° 13, n° 14, n° 15 et n° 16 sont adoptées à l'unanimité.

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ TOIT ET JOIE POUR LA RÉALISATION D'UNE PENSION DE FAMILLE DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FAMILIAUX SIS 243 BIS BOULEVARD JEAN JAURÈS À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que la société Toit et Joie a acquis l'ancien foyer de La Poste en septembre 2020. Composé de 70 chambres, ce bâtiment logeait des postiers, et comportait des toilettes et des douches collectives, ainsi qu'une cuisine commune au dernier étage. Vous connaissez donc bien ce foyer situé au 243 bis boulevard Jean Jaurès. Cet immeuble accueille actuellement un centre d'hébergement pour les demandeurs d'asile (UDA), dont la gestion a été confiée à l'association

Aurore.

Aujourd'hui, le bailleur souhaite reconvertir cet ensemble immobilier. Une discussion sur le programme a donc été lancée avec la Ville. Il est ainsi proposé de créer une pension de famille composée de 30 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) de type Studios, et de mixer cette pension avec 20 logements sociaux, dont six PLAI, huit PLUS (Prêt locatif à usage social) et six PLS (Prêt locatif social), comprenant quatre T1, cinq T2 et onze T3. Ces logements pourront entrer dans le décompte de la loi SRU.

Afin de réaliser ce programme d'ampleur, Toit et Joie nous a adressé une demande de subvention de 900 000 euros, dont 450 000 euros pour la pension de famille, et 450 000 euros pour les 20 logements familiaux, soit 18 000 euros par logement. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions à la société Toit et Joie, qui est une filiale de La Poste.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (Il n'y en a pas). Je voudrais en profiter pour rendre hommage à Monsieur Gauthier MOUGIN, qui a suivi ce dossier compliqué pendant des années. Cet immeuble se dégradait, et nous avons demandé à La Poste d'intervenir pour le restaurer, mais elle n'a pas voulu le faire. Monsieur MOUGIN a ensuite proposé de le racheter, mais La Poste n'a pas voulu nous le vendre. J'ai même eu un jour un texto du Préfet à 23 heures 30 pour m'annoncer que 150 migrants arrivaient le lendemain matin à 8 heures. Je n'étais d'ailleurs pas très content d'avoir été prévenu par texto. Il y a ensuite eu un peu d'émotion dans le quartier, puis les choses se sont finalement bien passées, car l'association Aurore est intervenue pour gérer le foyer et il y a eu des relations avec le Centre Culturel et Culturel musulman. Je rappelle que ces personnes étaient totalement démunies de tout lorsqu'elles sont arrivées, et que nous avons réalisé un bel accompagnement social. Nous pouvons donc être fiers de tout ce que nous avons fait pour ces personnes, d'autant qu'il n'y a eu aucun drame.

Cela étant, il fallait tout de même restaurer ce bâtiment, qui n'était franchement pas en bon état avec les filets extérieurs. Or, La Poste a simplement proposé de passer un coup de peinture, ce qui ne nous satisfait pas. Nous avons donc négocié avec eux dans un climat très tendu, puis La Poste a finalement décidé de réaliser un programme de logements qui nous convient avec cette pension de famille. Ce sera d'ailleurs

Séance du 22 septembre 2022

la première structure de ce genre à Boulogne-Billancourt, et elle sera gérée par Aurore. Nous verrons donc comment les choses se passeront, sachant qu'il existe des besoins pour les familles, aussi bien pour des séjours courts que pour des séjours d'une durée moyenne. Certes, cette opération est très coûteuse pour la Ville, puisque nous donnons tout de même 900 000 euros, mais nous ne nous en sortons finalement pas trop mal. De plus, nous avons obtenu que cette somme soit déductible de l'amende SRU. C'est donc de l'argent utilisé utilement pour la Commune, et surtout pour les familles qui bénéficieront de ces logements. Mesdames GODIN et ROUSSOT, ainsi que Monsieur DENIZIOT seront présents au jury de demain, et je suis certain qu'ils choisiront le projet le moins mauvais pour embellir cet immeuble. Je vous propose de passer aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. CONVENTIONS TRIPARTITES DE FINANCEMENT DES EAJE EN GESTION PRIVÉE PAR LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE

Mme Elisabeth DE MAISTRE, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération classique qui vous demande d'approuver des conventions tripartites de financement entre la ville de Boulogne-Billancourt, la CAF et les délégataires de crèches. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'étonne qu'une convention puisse être présentée au titre de la crèche Marcel Bontemps, alors que le contrat d'affermage dont faisait l'objet cet établissement est arrivé à échéance le mois dernier. Il est répondu que ce décalage dans le temps est dû à une transmission tardive des projets de convention par la CAF. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Sachez que Madame GUGUENEIM, directrice départementale

de la CAF qui connaissait très bien la Ville, est partie en retraite. Nous avons de très bonnes relations avec elle, et elle nous a beaucoup accompagnés dans un certain nombre de dossiers, notamment sur les centres de loisirs. Nous allons donc rencontrer le nouveau directeur. Je rappelle que la CAF nous verse près de 7 millions d'euros de subventions sur l'ensemble du programme. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. ESPACE SANTÉ JEUNES - CONVENTIONS AVEC LE LYCÉE SIMONE VEIL, LE COLLÈGE MAÏMONIDE RAMBAM, ET LE COLLÈGE DUPANLOUP

M. Claude ROCHER, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération fait suite et complète une délibération précédente qui a été votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 30 septembre 2021.

Depuis 2006, l'Espace Santé Jeunes coordonne les actions collectives destinées aux 11-25 ans, visant à prévenir les conduites à risque et à promouvoir les comportements favorables à la santé. Pour réaliser ce travail, trois grands programmes sont mis en place : « L'estime de soi », « Et si on parlait d'amour », et « Le harcèlement ». Après les collèges Jean Renoir, Paul Landowski, Jacqueline Auriol et Bartholdi, et le lycée Etienne-Jules Marey, il vous est proposé d'élargir ce partenariat aux établissements publics et privés du second degré qui n'avaient pas encore signé de convention avec l'Espace Santé Jeunes.

Sont maintenant intéressés le collège Simone Veil, le collège Maimonide Rambam et le collège Dupanloup. La collaboration entre l'Espace Santé Jeunes, son réseau de partenaires et les établissements scolaires sont des exemples réussis de mutualisation et de transversalité au service de la population, qu'il convient de valoriser et de soutenir. Je précise que ces échanges sont en cours avec trois autres établissements, à savoir le collège Saint-Joseph du Parchamp et les lycées Notre-Dame de Boulogne et Jacques Prévert.

Il vous est donc proposé d'approuver ces trois nouvelles conventions, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Merci de votre écoute.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Il a été précisé aux membres de la Commission que des signatures de conventions analogues devraient également intervenir très prochainement avec d'autres établissements scolaires boulois. Avis favorable

à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.
M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. PROJET « APPRENDRE À PORTER SECOURS » - CONVENTION TRIPARTITE CROIX-ROUGE, LYCÉE ETIENNE- JULES MAREY ET VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Claude ROCHER, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, il s'agit de permettre à la ville de Boulogne-Billancourt de s'impliquer en faveur de la prévention des arrêts cardiaques, que ce soit par l'implantation de défibrillateurs dans les locaux municipaux ou dans l'espace public, ou par la sensibilisation des habitants à leur utilisation et aux gestes de premier secours, notamment en partenariat avec la Croix rouge française.

Pour sa neuvième édition, le projet Apprendre à porter secours comprend les formations des élèves de Première du lycée Etienne-Jules Marey au PSC1 (Prévention et secours civique de premier niveau), ainsi que la sensibilisation des élèves de CM2 aux écoles publiques de la Ville par les élèves de Première de ce lycée en janvier 2023.

Le projet global Apprendre à porter secours fait l'objet d'une convention de partenariat tripartite entre la Ville, la Croix-Rouge et le lycée Etienne-Jules Marey. Le montant du projet s'élève à 5 900 euros, pris en charge par la Ville. Il vous est donc demandé d'approuver cette convention, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Merci de votre écoute.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET GPSO CONCERNANT CERTAINES ACTIVITÉS DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE

M. Alain MATHIOUDAKIS, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rappelle que la Maison de la Planète a été ouverte à Boulogne-Billancourt le 26 mars dernier. Cet espace remplit complètement sa mission de sensibilisation à l'environnement, puisque 274 ateliers ont été organisés en six mois d'existence – avec une pause estivale de quelques semaines – et que plus de 13 500 visiteurs ont été accueillis. Pour un lieu qui vient d'ouvrir, je me permets de dire qu'il s'agit quand même d'un bon début. Ces chiffres sont dus au travail de l'équipe qui anime cette structure, soutenue à la fois par les services techniques de la Ville et par l'ensemble des associations qui participent désormais à sa vie. Chacun et chacune ont su apporter leur dynamisme, leurs idées et leur savoir-faire. J'en profite donc pour les saluer et les remercier tous, sachant que je ne citerai pas de nom de peur d'en oublier.

La mutualisation des moyens et des connaissances est source d'économies et de gain de temps, ce temps si précieux pour l'avenir de notre planète. Ce lieu a donc déjà commencé à travailler en partenariat avec les structures existantes, comme la Maison de la Nature et de l'Arbre gérée par GPSO. Comme il faut désormais rendre ces partenariats durables, je vous propose de bien vouloir approuver cette convention, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Monsieur MATHIOUDAKIS a raison d'insister sur la réussite de la Maison de la Planète. D'ailleurs, cette structure était également présente sur la grande place lors de la Journée de la mobilité, et beaucoup de Boulonnais se sont inscrits. Il faut donc continuer à développer cette activité, d'autant que c'est aussi une vraie demande des scolaires.

22. POINT JUSTICE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE LABELLISATION AVEC LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DES HAUTS-DE-SEINE

M. Philippe MARAVAL, conseiller municipal, rapporteur

Séance du 22 septembre 2022

Mes chers collègues, le Point justice de Boulogne-Billancourt, que nous appelons aussi la Maison du droit pour des raisons de commodités et parce que les usagers sont habitués à cette appellation, offre des conseils et une aide juridique aux administrés, en les orientant vers des intervenants qualifiés qui sont majoritairement des professionnels du droit. Ce service place le citoyen au cœur du dispositif en garantissant :

- Un accès à tous, sans conditions de ressources ;
- L'entière gratuité des prestations ;
- La confidentialité des entretiens ;
- Des rendez-vous sur des horaires déterminés et d'une durée suffisante, permettant une véritable écoute des usagers.

En 2021, 8 474 personnes ont été reçues dans le Point justice de la Ville situé au 35 rue Paul Bert, sachant que la presque totalité de ces personnes sont des résidents ou travaillent à Boulogne-Billancourt.

Grâce à des partenariats noués par la Ville avec le secteur associatif, le Barreau et la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine, ainsi que les institutions publiques comme le Tribunal judiciaire de Nanterre ou le Défenseur des droits, les administrés ont la possibilité de prendre rendez-vous avec des avocats, des notaires, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), le Centre pour l'emploi et l'action sociale des Hauts-de-Seine (CEAS 92), qui nous propose un service d'écrivains publics, l'association CRESUS, qui accompagne les personnes en situation de surendettement, l'UFC Que Choisir, les conciliateurs de justice, un médiateur, ou encore les Délégués du défenseur des droits. Le questionnaire du Centre Départemental de l'accès au droit des Hauts-Seine (CDAD 92) renseigné par les usagers du Point justice en mai et juin 2021 a d'ailleurs révélé un degré très élevé de satisfaction du public.

En effet, le service proposé à la population obéit à une démarche de qualité qui s'inscrit dans le cadre d'une labellisation du Point justice de la Ville par le CDAD 92, placé sous l'autorité du Président du Tribunal judiciaire de Nanterre. D'ailleurs, je tiens à le souligner, la Ville est régulièrement remerciée de façon chaleureuse par l'ensemble des organismes accueillis sur place pour la qualité de l'accueil proposé au sein de la Maison du droit.

La convention de labellisation du Point justice actuellement en vigueur avait été signée le 7 octobre 2019 entre la Ville et le CDAD 92, pour une durée d'un an puis tacitement reconduite depuis. Le CDAD propose à la Ville de renouveler cette fois-ci ce partenariat pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, et de signer, à cet effet, une nouvelle convention de labellisation.

Les obligations mises à la charge de la Ville par ce partenariat portent principalement sur le respect du cadre déontologique applicable aux points justice, la mise à disposition gratuite de locaux auprès des intervenants et la transmission au CDAD 92, chaque semestre, des statistiques de fréquentation du Point justice.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver cette nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). J'ai rencontré le nouveau Président du Tribunal judiciaire de Nanterre cet après-midi, avec qui j'ai échangé sur ce sujet. Nous allons donc organiser une signature officielle avec lui, une fois que cette délibération sera approuvée en Conseil municipal. Cela étant, il avait déjà entendu parler de la situation de Boulogne-Billancourt, et nous félicite pour ce point de labellisation qu'il viendra visiter lorsqu'il sera sur Boulogne-Billancourt. Je pense donc que ce dispositif fonctionne bien, et que toutes les associations partenaires en sont très contentes. Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Notre ordre du jour étant épuisé, je vous propose à présent de passer à la question orale posée par Monsieur LESCOEUR.

QUESTION ORALE

M. LESCOEUR : Monsieur le Maire, nous vous alertons depuis longtemps sur la perte de la biodiversité en ville et sur l'ensemble des pollutions que les habitants subissent.

Parmi ces pollutions, il en est une qui se trouve au croisement des préoccupations écologiques et énergétiques. C'est la pollution lumineuse des villes au travers des éclairages publics, des bâtiments officiels, des commerces et des bureaux qui restent allumés jusque tard dans la nuit, mais aussi des écrans publicitaires qui encombrant les rues ou encore l'écran géant de la Seine Musicale qui perturbe la vie des animaux nocturnes et des riverains bien au-delà de l'Île Seguin.

Ma question est donc la suivante : « Quelle est l'action de

la municipalité pour réduire cette pollution préjudiciable à la santé, à la biodiversité et responsable de consommations électriques inutiles et totalement injustifiées ? ».

J'ajoute qu'il est également nécessaire de faire œuvre de pédagogie auprès d'une part de la population qui demande toujours plus d'éclairage public, alors qu'il faudrait au contraire mettre en place dans la ville des trames noires, zones où l'obscurité est volontairement préservée. Merci, Monsieur le Maire.

M. BAGUET : Merci. Votre question orale tombe effectivement à point, puisqu'un article du journal *Le Parisien* fait justement la synthèse du petit événement d'hier. Par ailleurs, vous dites que vous nous alertez depuis longtemps, alors que nous avons précisément agi depuis longtemps, puisque c'est le premier contrat que j'ai signé lorsque j'ai été élu Maire. J'ai en effet signé ce contrat de rénovation de l'éclairage public de Boulogne-Billancourt en juillet 2008, avec ses 70 kilomètres de câbles. Je rappelle que nous avions des pannes récurrentes à l'époque, et que toute la Ville tombait en panne car il n'y avait aucun disjoncteur localisé.

Nous avons ensuite testé les Led en 2016 et en 2017, et comme le résultat s'est révélé positif, nous avons signé un avenant en 2018 pour que la totalité de la Ville passe en Led. Je rappelle que ce contrat a coûté extrêmement cher, puisqu'il a coûté 108 millions d'euros pour changer les 9 000 candélabres de l'époque des villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt – sachant que nous en avons aujourd'hui 12 000. Nous avons donc augmenté le nombre de points lumineux de 28 % sur l'ensemble des deux villes, et sommes passés de 6 000 à 9 254 à Boulogne-Billancourt – contre 3 085 à Sèvres. Par conséquent, nous avons réalisé des économies d'énergie très significatives, puisque nous avons diminué notre consommation annuelle de 55 %. Nous avons donc été précurseurs sur ce sujet, d'autant que nous nous sommes dotés d'une gestion digitale de cet éclairage public. Il est désormais possible d'éteindre ou d'allumer un lampadaire avec une simple tablette, ou encore de diminuer son intensité à 80 %, et ce, point lumineux par point lumineux. Autrement dit, nos 12 000 candélabres sont gérables à distance, et ce système permet notamment de réduire ou d'augmenter la luminosité dans les rues en fonction des arbres.

Pour information, sachez que la luminosité d'un éclairage de 20 % est quasiment identique à celle d'un éclairage de 100 %. J'ai donc demandé qu'une étude soit réalisée pour passer toute la Ville à 20 %, même si nous serons obligés de rester à 40 % dans certains endroits. Le seul critère que j'ai demandé est que les caméras puissent rester opérationnelles. Cela est essentiel, car toutes les villes se sont équipées d'éclairage public dans le temps pour assurer la sécurité

des citoyens. Je veux bien qu'on mette toutes les villes dans le noir, mais dans ce cas, il était inutile d'avoir investi des millions dans les caméras de vidéoprotection. D'ailleurs, celles-ci sont très importantes, puisqu'elles nous servent malheureusement à élucider un certain nombre de faits de délinquance sur la Commune. Nous avons donc effectué des tests, et nous savons que la caméra reste opérationnelle en diminuant l'intensité de l'éclairage à 20 %. Nous allons donc encore réaliser des économies, puisque les chiffres que je vous ai donnés portaient sur un éclairage à 100 %. C'est une très belle réussite, et nous en sommes très satisfaits.

Concernant les trames noires, je vous rappelle qu'il existe déjà des actions, puisque nous éteignons systématiquement la totalité des espaces verts de GPSO et de la Ville une heure après la fermeture.

Pour ce qui est des commerces et des bureaux, j'ai demandé une analyse par un cabinet de conseil, et selon les textes en vigueur « l'éclairage des commerces et des bureaux relève de la compétence du Ministre de la Transition écologique et solidaire ». L'article 2 de l'arrêté du 27 décembre 2018, pris par le Ministre de la Transition écologique et solidaire, prévoit en effet « que les éclairages de vitrines de magasins, de commerces ou d'exposition soient éteints à 1 heure du matin au plus tard, ou une heure après la cessation de l'activité si celle-ci est plus tardive. Ils sont ensuite réallumés à 7 heures du matin au plus tôt, ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt ». Nous nous inscrivons donc complètement dans la réglementation ministérielle. D'autre part, je rappelle que l'article L.583-3 du Code de l'environnement « confie au Maire le contrôle du respect de ces obligations, en appliquant uniquement la réglementation applicable ». Je ne peux donc pas aller au-delà. Le seul pouvant aller au-delà est le Préfet, en vertu de l'article 2-6 de l'arrêté du 27 décembre 2018 pour « apporter des mesures plus restrictives ». Par conséquent, je suis bien décidé à écrire au Préfet des Hauts-de-Seine pour lui demander justement d'avoir des mesures un peu plus restrictives concernant l'éclairage des bureaux et des commerces.

Enfin, et contrairement à ce que l'on peut entendre, sachez aussi que « le Maire ne peut exercer son pouvoir de police générale pour prendre un arrêté qui serait plus restrictif. En cas d'arrêté du Maire venant déroger au droit applicable en obligeant les commerçants à éteindre les lumières de leur magasin au moment de leur fermeture, il serait annulé à coup sûr ». Par conséquent, la marge de manœuvre du Maire n'est pas si étendue que cela. Nous allons d'ailleurs le faire savoir, car beaucoup de bêtises sont dites à ce sujet sur les réseaux sociaux. Bref, les deux actions à conduire sont d'une part de nous manifester auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, et d'autre part, d'écrire au Préfet des

Séance du 22 septembre 2022

Hauts-de-Seine pour lui demander d'être plus restrictif. Je suis tout à fait prêt à le faire, d'autant que le Président des Maires des Hauts-de-Seine est d'accord pour évoquer cette question lors de notre prochaine réunion, et que je suis assez d'accord avec vous. Il en est de même pour les commerces qui travaillent la porte ouverte avec la climatisation, mais nous ne pouvons pas leur interdire. J'ai même une collègue d'une ville voisine qui a communiqué sur ce sujet à grand renfort de publicité, mais cela n'a pas fonctionné totalement. Il faut donc que nous ayons le pouvoir d'intervenir, car je trouve aberrant de laisser la porte d'un magasin ouverte avec la climatisation ou le chauffage en marche.

Je vous remercie donc d'avoir posé cette question. Elle nous permet de confirmer et expliquer que Boulogne-Billancourt est plutôt en avance sur les autres villes, et que nous sommes la première ville de France de plus de 100 000 habitants à avoir passé l'ensemble de l'éclairage public en Led.

Je vous propose maintenant de passer au vœu déposé par Madame RAPILLY-FERNIOT, même si nous y avons déjà répondu.

Vœu du groupe Ecologistes et Solidaires relatif à l'état d'urgence climatique

Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Il y a un an, nous avons proposé de voter l'état d'urgence climatique. Vous aviez proposé d'attendre que nous y travaillions avec vous.

Depuis, nous avons eu des records de chaleur toute l'année, cet été des incendies dans toute l'Europe et le monde, un tiers du Pakistan est sous l'eau, les glaciers fondent, nous avons encore eu la semaine dernière des pics de chaleur historiques, les experts et expertes du GIEC continuent d'alerter sur l'urgence de la situation et la nécessité de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

En parallèle, à Boulogne-Billancourt, on peut avoir l'impression que pour le climat, l'urgence... c'est d'attendre. Or, nous n'avons plus le temps d'attendre, et nous proposons que la ville de Boulogne Billancourt déclare l'état d'urgence climatique.

M. BAGUET : J'étais prêt à voter votre vœu, mais comme il est un peu agressif et que vous écrivez « en parallèle, à

Boulogne-Billancourt, on peut avoir l'impression que pour le climat, l'urgence... c'est d'attendre », nous ne le voterons pas. De plus, nous venons de vous expliquer tout ce que nous avons fait pendant 25 minutes. Je reconnais que certaines choses ne sont peut-être pas bien faites à Boulogne-Billancourt, et je les assume, mais nous faire ce genre de procès alors que nous venons de vous expliquer tout ce que nous avons fait... Je vous remercie mais nous n'avons pas besoin de votre sensibilisation pour agir et ne pas discourir. Oui, Monsieur MATHIOUDAKIS.

M. MATHIOUDAKIS : Je pense également qu'il vaut mieux agir plutôt que de faire des vœux, car les paroles incantatoires ou discriminatoires que peuvent tenir certains leaders écologistes ne mènent à rien. Elles bloquent au contraire une partie de l'opinion sur la question écologique. Je préfère encore reprendre une phrase de la Reine Elisabeth II, qui disait « il vaut mieux être vu pour être cru ». Je pense donc qu'il vaut mieux agir pour faire évoluer les mentalités, et que les vœux de ce type ne servent à rien. Merci. Merci, Monsieur le Maire.

M. BAGUET : Merci. Je mets donc ce vœu aux voix.

Le vœu du groupe Écologistes et solidaires pour la déclaration de l'état d'urgence climatique est rejeté par 47 voix contre, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR et Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT votant pour, Monsieur Hilaire MULTON, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD et Monsieur Antoine DE JERPHANION s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Nous nous retrouvons donc le jeudi 1^{er} décembre, car nous avons dû changer la date du Conseil municipal en raison des élections professionnelles. L'ensemble du dossier de séance vous sera transmis le 25 novembre. Merci beaucoup et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 39.